

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1498/SG/FP mettant un administrateur civil à la disposition du Ministre des Travaux publics et du Port.

n° 71-1498/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
3 novembre 1971

Numéro JO
n° 22 du 25/11/1971

Date du numéro
25 novembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 12 septembre 1971, date de son retour dans le Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures de directeur du Port de Commerce de Djibouti (Ministère des Travaux publics et du Port) par M. Michel Rousseau, administrateur civil de 1° classe, 7° échelon.